

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 264/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Interdiction de stationnement du 11 novembre 2025

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

**VU le Code des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,**

CONSIDERANT qu'en raison de la manifestation patriotique du 11 novembre 2025 et pour permettra sa bonne organisation, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules à proximité des lieux concernés par l'évènement dans les zones délimités par un barriérage,

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit le mardi 11 novembre 2025 toute la journée sur la zone délimitée par un barriérage sur le lieu suivant :

- La Place

Article 2 : Les panneaux signalant cette interdiction seront mis en place par le service technique communal.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur le capitaine Jérôme Follens, chef par intérim du SDIS de Wormhout - 03 28 23 30 60

Fait à HERZEELE, le 10 novembre 2025

Le Maire,

Stéphane FRANCKE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 10 novembre 2025

Le Maire,

Stéphane FRANCKE



